

CONSEIL DU SYNDICAT MIXTE DU SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE
DU GRAND ALBIGEOIS

SEANCE DU 20 MARS 2023 A 18 H 30

DÉLIBÉRATION N°4/2023 : BUDGET PRIMITIF 2023 DU SYNDICAT
MIXTE DU SCOT DU GRAND ALBIGEOIS

Date de convocation : 09/03/2023
Nombre de délégués présents : 22
Titulaires : 15
Suppléants : 7
Votants : 18
Quorum : 12

L'An Deux mille-vingt-trois, le vingt mars, le Comité Syndical du Syndicat Mixte du Schéma de Cohérence du Grand Albigeois s'est réuni à l'hôtel d'entreprises Albi-Innoprod, 8 avenue Pierre Gilles de Gennes à Albi, en séance publique, sur convocation de Madame Elisabeth Claverie, Présidente.

Présidait la séance : Madame Elisabeth CLAVERIE

Secrétaire de séance : Monsieur Thierry DUFOUR

ETAIENT PRESENTS :

Titulaires : Mesdames Florence DURAND, Elisabeth CLAVERIE, Sarah LAURENS, Messieurs Bruno BOUSQUET, Patrick CARAYON, Jean-Louis PUECH, Jean-Michel BOUAT, Didier BUONGIORNO, Thierry DUFOUR, Jean-Marc FARRÉ, Robert GAUTHIER, Bruno LAILHEUGUE, Serge BOURREL, Pierre CALVIGNAC, Henri VIAULES,

Suppléants : Messieurs Jean-Charles BALARDY, Christian CHAMAYOU, Bernard DELBRUEL, Alfred KROL, Joël LOUP, Jean-Michel QUINTIN, Claude ROQUES

Pouvoir : Monsieur Jean-Luc CANTALOUBE donne pouvoir à Madame Elisabeth CLAVERIE, Monsieur Marc VENZAL donne pouvoir à Monsieur Claude PAGES, Madame Sandrine SANDRAL donne pouvoir à Monsieur Patrick CARAYON

ETAIENT EXCUSES : Mesdames Sandrine SANDRAL, Michèle SAUNAL, Isabelle SOULET, Florence DURAND, Anne-Marie ROSÉ, Isabelle CALMET, Claudine MONTELS, Anna FAURE, Messieurs Bernard LAFON, Thierry ASTOULS, Serge CAPGRAS, Patrick DAURELLE, Jean-Luc ESPITALIER, Joël MARQUES, Alain SÉVERAC, Arnaud SIRGUE-BEC, Grégory AVEROUS, Jérôme CASIMIR, Yves CHAPRON, Roland GILLES, Jean-François ROCHEDREUX, Marc VENZAL, Mathieu VIDAL, Patrice DELHEURE, Gérard FABRE, Philippe GRANIER, Jacky MIQUEL, Olivier OUSTRIC, Claude PAGES, Jacques ROUSSEL, Jean-Marc SOULAGES, Michel TREBOSC, Jean-Luc CANTALOUBE, Jean-Paul CHAMAYOU, Rémi ROUQUETTE, Alain BARRAU, Hervé BOULADE, Sylvain CALS, Jean-Pierre LESCURE, Fabrice MARCUZZO, Bernard TROUILHET



DELIBERATION N°4/2023 : APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2023 DU SYNDICAT MIXTE DU SCOT DU GRAND ALBIGEOIS

Madame Elisabeth Claverie, Rapporteur,

Le budget primitif 2023 (présentation synthétique dans le tableau en annexe de la délibération) s'équilibre en dépenses et en recettes à **312 864,25 €** dont :

Fonctionnement = 162 864,25 €

Investissement = 150 000,00 €

Section de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement correspondront à l'excédent de fonctionnement de l'année 2022 (3 408,33 €) et aux participations des Communautés (159 455,92 €).

Les contributions des Communautés seront appelées sur la base de la répartition suivante :

- la Communauté de communes des **Monts d'Alban** et du **Villefrancois**, à hauteur de 6,50% de la cotisation totale des collectivités nécessaire, soit **10 364,63 €**
- la Communauté de communes du **Centre Tarn**, à hauteur de 11% de la cotisation totale des collectivités nécessaire, soit **17 540,15 €**.
- la Communauté d'agglomération de **l'Albigeois**, à hauteur de 82,50% de la cotisation totale des collectivités nécessaire, soit **131 551,13 €**.

Les dépenses de fonctionnement s'élèveront à **162 864,25 €** et correspondront :

- à la mise à disposition des moyens humains et matériels de la communauté d'agglomération d'Albigeois vers le syndicat mixte afin d'assurer le fonctionnement du syndicat, l'exercice de la compétence SCoT et la mise en œuvre du SCoT (frais de personnel et de siège), pour une année, soit 82 000 € ;
- aux frais liés au fonctionnement du syndicat et charges à caractère général (frais d'impression, de communication, de réception, de mission et autres fournitures administratives,...) soit 20 500€
- à la dotation aux amortissements des études du SCoT, soit 15 000 €,
- à du virement à la section d'investissement pour 89 635,75 € .

Section d'investissement

Les dépenses d'investissement qui s'élèveront à **150 000,00 €** correspondront aux frais d'études.

Cette section est financée par :

- Les amortissements, soit 15 000 € conformément à l'article R 2321-3 du Code général des collectivités territoriales qui fixe à 10 ans les amortissements des documents d'urbanisme (SCoT et PLU).
- La reprise du résultat antérieur à hauteur de 89 635,75 €
- Le virement de la section de fonctionnement pour 45 364,25 €

DELIBERATION N°4/2023 : APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2023 DU SYNDICAT MIXTE DU SCOT DU GRAND ALBIGEOIS

Le Comité Syndical,

AYANT ENTENDU LE PRESENT EXPOSE,

APRES EN AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITE,

↳ **ADOpte** le budget primitif 2023 qui s'équilibre en dépenses et en recettes à **312 864,25 €** dont :

Fonctionnement = 162 864,25 €

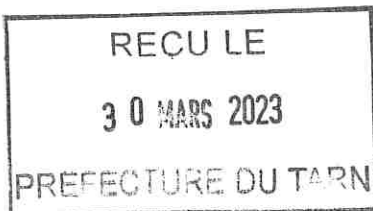
Investissement = 150 000,00 €

↳ **ARRETE** les participations financières des collectivités membres comme suit :

- la Communauté de communes des **Monts d'Alban** et du **Villefrancois**, à hauteur de 6,50% de la cotisation totale des collectivités nécessaire, soit **10 364,63 €**
- la Communauté de communes du **Centre Tarn**, à hauteur de 11% de la cotisation totale des collectivités nécessaire, soit **17 540,15 €**.
- la Communauté d'agglomération de **l'Albigeois**, à hauteur de 82,50% de la cotisation totale des collectivités nécessaire, soit **131 551,13 €**.

RESULTAT DU VOTE :

Suffrages exprimés : 18
Pouvoirs : 3
Majorité absolue : 12
Votes favorables : 18
Votes défavorables : 0
Nuls : 0
Abstentions : 0



Acte rendu exécutoire
Après envoi en Préfecture
Le :

Fait et délibéré
Le 20 MARS 2023
Pour extrait certifié conforme

LA PRESIDENTE,

ELISABETH CLAVERIE

LE SECRETAIRE DE SEANCE,


THIERRY DUFOUR